2 6 SEP. 2025

Nom: LEVIEW X
Prénom: VERONIQUE
Numéro national : 62. 11. 15 _ 262. 85
Adresse: Avenue du V-Day 23 Ble. 1 - 1140 EVERE
Addresse:
1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>
MANDATS
1) 6 chavine
2) Administratrice (Vice-Préjolente) à la Sci de Crémation
3) Administratrice à l'Entre commende d'Enhunation
SCRL
4) Administratrice (mérorière) à l'AIE EVERE ASBL
<u>FONCTIONS</u>
FONCTIONS DÉRIVÉES
- Administratura de l'ASBL " xa Ternette"
- Délépuse à l'AG de d'ERIP
Dendre de duoir de l'ASBOL "Les Amis de la
Ludothique of EVERE"
- Dentre du Consil d'Administration de l'ASBL "MA MAISON"
- Présidente du Consil Consultarif de la Solidanité entre les Pentos
- Ou du distribution de la
1 y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu
Cellule Transparence des rémunérations – Vade-mecum (10-01-2025)

2. Rémunérations et avantages de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5 <sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 <sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
<b>A</b>	63.747 GR F
9)	63.747, 68 E 8.579, 23 E
[3]	360 €
4)	1879,53€
/	
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
PC portable	726
\	
,	

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

- 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
- d'un mandat exécutif;
- 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
- 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
- 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

ENTRE. - INGEK.

2 6 SEP 3 2025

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> électives ou non

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er 5</sup>, et les rémunérations <sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) <sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration <sup>8</sup>

ÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
× 3.	
, k	
ÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
	00
	00

Fait à WERE	le 24/09/2025
Nombre d'annexes :	
Signature	
Aniw C	
The state of the s	

- de 1 à 499 euros bruts par mois ;

- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;

- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;

- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

ENTRE. - INGER.

2 6 SEP. 2025

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

<sup>-</sup> pas de rémunérations ;